



COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2014 A 21 H

Le vingt-sept février deux mille quatorze à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Étaient présents : BACH Claudette, BOISSEL Serge, CAGNAC Christian, COUREAU Aline, DAYMA Antonin, MARTINEZ Christel, MARTY Marie-Christine, MESSAL Guy, MIREY Manuelle, PINSARD Paul, SEGUY Jean-Luc,

Étaient absents excusés : Stéphane DOLO a donné pouvoir à Paul PINSARD et Serge LINON a donné pouvoir à Guy MESSAL.

Madame Aline COUREAU est désignée comme secrétaire de séance.

Avant d'aborder les questions de l'ordre du jour, observations sur le compte-rendu du 20 Décembre 2013, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises depuis la dernière séance :

- Le 31/12/2013 : fixation des tarifs de la redevance assainissement qui seront applicables au 01/01/2014 :
 - **prime fixe premier branchement immeuble à usage d'habitation : 42.16 € (ancien tarif 40.94 €) ;**
 - **prime fixe 2^{ème} branchement et branchement autres immeubles : 22.39 € (ancien tarif 21.74 €) ;**
 - **prime proportionnelle au m3 d'eau consommée : 0.69 € (ancien tarif 0.68 €).**
- Le 3/01/2014 : avenant au contrat flotte des véhicules auprès de COVEA FLEET, suite à plusieurs mouvements avec de nouvelles acquisitions et des cessions de véhicules.
- Le 10/01/2014 : décision de ne pas autoriser le remboursement de la caution à Mme FALL Anne-Cécile pour le logement T4 pour un montant de 327.55 €.
- Le 21/02/2014 : remboursement de la caution à Monsieur BRIERE Julien pour un montant de 143.50 € suite à son départ du logement T1 appt C3 – logement poilleux.

Pour information : déclaration d'intention d'aliéner – BV 283 et 284 – 3 allées des genévriers pour une superficie de 1303 m² et 2643 m².

ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013 POUR LE BUDGET PRINCIPAL, BUDGET DU GYMNASSE ET BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Après vérification des écritures passées entre l'ordonnateur et le comptable sur l'exercice 2013, les résultats sont conformes et identiques.

Le comptable de la collectivité est en mesure de produire le compte de gestion pour chaque budget (budget principal, budget annexe assainissement et budget Gymnase).

Après examen des pages de résultats des 3 comptes de 2013, l'assemblée décide à l'unanimité d'approuver les comptes de gestion pour l'exercice budgétaire 2013.

2 – EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 POUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT ET LE BUDGET GYMNASSE

Monsieur Guy MESSAL, 1^{ER} adjoint, donne lecture des comptes administratifs détaillés par section de fonctionnement et d'investissement, les résultats définitifs sont arrêtés comme suit pour les 3 budgets.

Compte administratif du BUDGET PRINCIPAL :

La section de fonctionnement est arrêtée pour les montants suivants :

Total des recettes : 1 647 199.25 €

Total des dépenses : 1 258 652.24 €

Excédent de l'exercice : 388 547.01 €

Excédent antérieur de l'exercice : 40 000 €

Résultat cumulé de clôture : 428 547.01 €

La section d'investissement :

Total des dépenses : 1 110 139.03 €

Total des recettes : 793 143.33 €

Résultat d'investissement : - **316 995.70 €**

Résultat antérieur : + **34 351.95 €**

Résultat de clôture : - 282 643.75 €

Situation des restes à réaliser :

Dépenses : 1 305 480 €

Recettes : 1 200 500.91 €

Déficit : 104 979.09 €

Besoin de financement de clôture : **387 622.84 €** (282 643.75 € + 104 979.09 €)

Compte administratif du budget annexe ASSAINISSEMENT :

Section de fonctionnement :

Recettes : 44 772.31 €

Dépenses : 31 227.73 €

Excédent de l'exercice : 13 544.58 €

Excédent antérieur de l'exercice : 18 461.64 €

Résultat cumulé de clôture : 32 006.22 €

Section d'investissement :

Dépenses : 32 944.65 €

Recettes : 23 717.94 €

Résultat d'investissement : - **9 226.71 €**

Résultat antérieur : **72 268.29 €**

Résultat de clôture : + 63 041.58 €

Situation des restes à réaliser :

Dépenses : 60 950 €

Excédent d'investissement de clôture : **2 091.58 € (63041.58 € - 60 950 €)**

Compte administratif du budget GYMNASSE :

Section de fonctionnement :

Recettes : 54 205 €

Dépenses : 19 737.32 €

Excédent de l'exercice : 34 467.68 €

Excédent antérieur de l'exercice : 15 000 €

Résultat de clôture de fonctionnement : 49 467.68 €

Section d'investissement :

Dépenses : 43 333.32 €

Recettes : 78 139.14 €

Résultat d'investissement : 34 805.82 €

Déficit antérieur : 46 668.79 €

Pas de restes à réaliser

Besoin de financement de clôture : - 11 862.97 € (34 805.82 € - 46 668.79 €)

Après examen et délibération, l'assemblée vote à l'unanimité les 3 comptes administratifs ainsi présentés, budget principal, budget du gymnase et budget annexe assainissement. Ces comptes vont être adressés en Préfecture.

3 - GESTION DE LA DETTE

Dans le cadre de la gestion de la dette communale, plusieurs éléments sont proposés, à savoir :

1 / Tout d'abord, révision des conditions de remboursement du crédit concernant la toiture photovoltaïque du gymnase.

En effet, cet emprunt a été contracté au 01/12/2012 pour un montant de 260 000 € sur 6 ans avec un taux variable représentant un taux d'intérêt de 3.47 % (euribor 3mois : 0.1970 et une marge **3.26 %**).

L'intérêt de revoir la gestion de ce prêt réside dans la révision de cette marge trop élevée.

Le crédit agricole nous autorise à revoir les conditions de la manière suivante :

Conditions actuelles : 3.478 %, nouvelles conditions : 2.218 %, soit une diminution de marge et donc de taux de 1.26%,

Cela représente une économie du coût des intérêts sur ce prêt sur la durée résiduelle des 5 ans de **7 012 €**.

Après examen et délibération, l'assemblée autorise à l'unanimité le Maire à signer l'avenant correspondant à cette révision de taux.

2 / Toujours dans le cadre de la gestion de la dette, je vous propose de rembourser par anticipation le prêt du réfectoire scolaire contracté le 09/05/2012 pour un montant de 200 000 € à taux fixe 5.05% sur 15 ans.

Ce taux est très élevé par rapport aux taux fixes actuels.

Le détail du remboursement anticipé est le suivant :

Le capital restant dû au 01/02/2014 s'élève à 161 042.55 €,

Les intérêts courus jusqu'à l'échéance du remboursement : 623.88 € (à titre indicatif, ce montant variera jusqu'au jour de la transaction financière).

Une indemnité financière : 5 963.67 €

Une indemnité pour remboursement anticipé : 1 355.44 € soit un total de **7319.11 €**

Coût du remboursement anticipé : 168 985.54 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à rembourser ce prêt par anticipation pour un coût total de 168 985.54 € avec une variable concernant les intérêts courus depuis le 1/02/2014 jusqu'au jour du remboursement effectif.

3 / Pour finir, je vous propose de contracter un nouveau prêt à hauteur de 160 000 € à taux fixe. Ce prêt va permettre de financer les aménagements publics effectués en 2013 (voie de la garenne et rue de la mairie).

Pour cela, nous avons mis en concurrence trois banques pour des propositions à 12 ans et à 10 ans à taux fixe, à savoir :

- **Crédit agricole** : nous avons deux propositions :
 - Un prêt de 160 000 € sur 12 ans à 3.11 % par trimestrialités à capital constant avec un coût d'intérêts de 30 478 €.
 - Un prêt de 160 000 € sur 10 ans à 2.82 % par trimestrialités à capital constant avec un coût d'intérêts de 23 124 €.
- **Banque postale** : nous avons deux propositions :
 - Un prêt de 160 000 € sur 12 ans à 2.96 % à remboursement mensuel avec un coût d'intérêts de 28 692.29 €

- Un prêt de 160 000 € sur 10 ans à 2.73 % à remboursement mensuel avec un coût d'intérêts de 22 094.80 €.
- **Caisse d'épargne** : nous avons deux propositions :
- Un prêt de 160 000 € sur 12 ans à 4.03 % à remboursement annuel avec un coût d'intérêts de 44 936.48 €
- Un prêt de 160 000 € sur 10 ans à 3.79 % à remboursement annuel avec un coût d'intérêts de 35 208.70 €.

Après examen de ces différentes propositions financières, l'assemblée décide à l'unanimité de valider la proposition de Monsieur le Maire pour l'octroi d'un prêt de 160 000 € sur 10 ans à la Banque Postale à échéances mensuelles pour un taux de 2.73 % et un coût d'intérêts de 22 094.80 €.

4 - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX : EXTENSION DES CIMETIERES DE LALBENQUE ET ST HILAIRE

Pour cet élément de l'ordre du jour, Jean-Luc SEGUY ne prend pas part au vote et quitte momentanément la séance.

En coordination avec le maître d'œuvre, Alain BADOUC de Caussade, et l'assistant à maîtrise d'ouvrage A2C de Gourdon (ayant repris la mission confiée initialement à la SEM LDA), nous avons lancé une consultation en procédure adaptée avec publication dans la dépêche du midi en date du jeudi 23 janvier 2014 pour une date limite de réception des offres le jeudi 13 février 2014 à 16 heures.

La publication dans la dépêche s'est faite le 28 janvier 2014.

Pour rappel, il s'agit de travaux d'agrandissement des cimetières de LALBENQUE et ST HILAIRE en 3 lots distincts :

- **Lot 1 : VOIRIE (VRD)**
- **Lot 2 : CLOTURES**
- **Lot 3 : PLANTATIONS**

Avec une tranche ferme pour le cimetière de LALBENQUE et une tranche conditionnelle pour le cimetière de ST HILAIRE.

Les critères d'attributions du marché sont :

*le prix des prestations : 40%

*la valeur technique : 60% apprécié au vu d'un mémoire technique à fournir.

Le 13/02/2014 à 16 heures, le procès-verbal de remise des offres s'est dressé avec 18 plis.

Le vendredi 14 février 2014 à 9 heures, nous avons effectué l'ouverture des plis en présence des adjoints (Antonin DAYMA et Paul PINSARD), l'assistant à maîtrise d'ouvrage A2C de Gourdon et le maître d'œuvre Alain BADOUC.

Pour information, le classement des offres est le suivant par lots avec l'estimation de la maîtrise d'œuvre.

Désignation lot(s)	Estimation HT
Lot n°1 : VRD TF Cimetière de lalbenque	86 636.75 €
Lot n°1 :VRD TC Cimetière de St Hilaire	18 555.00 €
Lot n°2 : Clôtures TF Cimetière de lalbenque	12 835.00 €
Lot n°2 : Clôtures TC Cimetière de St Hilaire	8 935.00 €
Lot n°3 : Plantations TF Cimetière de lalbenque	9 315.00 €

Lot n°3 : Plantations TF Cimetière de St Hilaire	6 075.00 €
---	-------------------

Lot n°1 : VRD

N°	Noms des Candidats	Mt TF HT	Mt TC HT
8	BOUCHER TP (Tour de Faure – 46)	62 130.00 €	10 675.00 €
9	EIFFAGE (Maxou – 46)	88 395.00 €	19 300.00 €
11	COLAS SUD OUEST (Montauban – 82)	81 805.00 €	16 185.00 €
13	MERCADIER TP (Cézac – 46)	59 430.60 €	13 615.20 €
14	OPIGEZ SARL (Puy l'évêque – 46)	55 671.00 €	10 585.00 €
15	SEGUY TP (Lalbenque – 46)	52 269.90 €	12 084.00 €
16	VB TERRASSEMENTS (Montauban – 82)	77 606.00 €	17 119.00 €
17	RAFFY SAS (Fontanes – 46)	68 125.50 €	12 855.50 €

Lot n°2 : Clôtures

N°	Noms des Candidats	Mt TF HT	Mt TC HT
1	NICLI LUCIEN (Brunch – 47)	12 886.00 €	9 274.00 €
2	DESMOULES POSE (Saligny sur roudon – 03)	12 576.50 €	9 162.50 €
3	RICHIN ESPACES VERTS (Montauban – 82)	9 275.00 €	6 671.00 €
4	PHALIP GILES (Saint Rémy–12)	15 100.00 €	10 722.00 €
5	DIRICKK ESPACE CLOTURES (Fenouillet – 31)	11 705.00 €	8 765.00 €
6	MARION ESPACES VERTS (Mayrac–46)	14 094.00 €	10 194.00 €
7	JARRIGE ESPACES VERTS (Les quatre routes – 46)	11 809.70 €	9 012.50 €
9	EIFFAGE (Maxou–46)	9 180.00 €	6 780.00 €
10	FREZALS PIERRE DOMINIQUE (albas-46)	16 278.29 €	12 121.49 €
12	LMPC (Montpellier–34)	10 786.75 €	7 681.75 €
13	MERCADIER TP (Cézac–46)	12 235.00 €	8 935.00 €
14	OPIGEZ SARL (Puy l'Evêque– 46)	12 886.00 €	9 274.00 €
15	SEGUY TP (Lalbenque–46)	11 090.00 €	8 090.00 €
16	VB TERRASSEMENTS (Montbartier–82)	16 075.00 €	11 575.00 €
17	RAFFY SAS (Fontanes-46)	11 213.00 €	6 840.20 €
18	C2M (Maur–15)	14 472.80 €	10 595.00 €

Lot n°3 : Plantations

N°	Noms des Candidats	Mt TF HT	Mt TC HT
1	NICLI LUCIEN (Brunch – 47)	4 046.00 €	2 541.00 €
3	RICHIN ESPACES VERTS (Montauban-82)	2 919.00 €	1 915.20 €
4	PHALIP GILES (Saint Rémy-12)	6 735.00 €	4 314.00 €
6	MARION ESPACES VERTS (Mayrac-46)	4 905.00 €	3 135.00 €
7	JARRIGE ESPACES VERTS (Les quatre routes – 46)	3 894.12 €	2 538.56 €
9	EIFFAGE (Maxou-46)	7 800.00 €	5 020.00 €
13	MERCADIER TP (Cézac-46)	4 081.50 €	2 662.00 €
14	OPIGEZ SARL (Puy l'Evêque-46)	4 046.00 €	2 541.00 €
15	SEGUY TP (Lalbenque-46)	3 423.00 €	2 240.00 €
16	VB TERRASSEMENTS (Montbartier-82)	7 970.00 €	5 070.00 €
17	RAFFY SAS (Fontanes-46)	3 732.50 €	2 347.50 €

Le rapport d'analyses des candidatures a été effectué.

Le rapport d'analyses des offres a été dressé par la maîtrise d'œuvre sur la base des critères du règlement de la consultation.

Dans le règlement, il était indiqué une phase de négociation écrite avec les 3 premiers candidats par lots.

Les résultats sont les suivants :

LOT 1 : VRD : tranche ferme – cimetière de LALBENQUE

-EIFFAGE : 88 395 € HT

-COLAS : 81 805 € HT

-SEGUY TP : 52 269 € HT

LOT 1 : VRD : tranche conditionnelle – cimetière de ST HILAIRE

-EIFFAGE : 19 300 € HT

-COLAS : 16 185 € HT

-SEGUY TP : 12 084 € HT

LOT 2 : CLOTURES : tranche ferme – cimetière de LALBENQUE

-DIRICKX : 11 705 € HT

-MARION ESP VERTS : 14 094 € HT

-JARRIGE ESP VERTS : 11 809.70 € HT

LOT 2 : CLOTURES : tranche conditionnelle – cimetière de ST HILAIRE

-DIRICKX : 8 675 € HT

-MARION ESPACES VERTS : 10 194 € HT

-JARRIGE ESP VERTS : 9 012.50 € HT

LOT 3 : PLANTATIONS : tranche ferme – cimetière de LALBENQUE

-RICHIN ESP VERTS : 3 013.50 € HT

-MARION ESP VERTS : 4 905 € HT

-JARRIGE ESP VERTS : 3 894.12 € HT.

LOT 3 : PLANTATIONS : tranche conditionnelle – cimetière de ST HILAIRE

-RICHIN ESP VERTS : 1 978.20 € HT
-MARION ESP VERTS : 3 135 € HT
-JARRIGE ESP VERTS : 2 538.56 € HT.

Suite à la négociation, les entreprises en lisse avaient la possibilité de compléter et modifier leur offre, et adresser l'offre définitive le mercredi 26/02/2014 avant 12 h. Après une dernière analyse des offres et un classement définitif, le maître d'œuvre propose les attributions suivantes :

LOT 1 VRD : tranche ferme et conditionnelle à l'entreprise SEGUY pour les montants suivants : 52 269.90 € HT et 12 084 € HT pour 64 353.90 € HT.

LOT 2 CLOTURES : tranche ferme et conditionnelle à l'entreprise DIRICKK de Fenouillet pour les montants suivants : 11 387.50 € HT et 8 537.50 € HT soit 19 925 € HT.

LOT 3 PLANTATIONS : tranche ferme et conditionnelle à l'entreprise JARRIGE des quatre routes (46) : 3 894.12 € HT et 2 538.56 € HT soit 6 432.68 € HT.

Pour cette opération, la prévision du maître d'œuvre était pour un montant global tranche ferme et conditionnelle pour les 3 lots de 142 351.75 € HT, Le résultat de la consultation donne un montant global de 90 711.58 € HT (67 551.52 € HT + 23 160.06 € HT).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée décide à l'unanimité d'attribuer les marchés de travaux comme proposés ci-dessus, et autorise le Maire à signer les marchés correspondants.

5 - AVENANT A LA MAITRISE D'ŒUVRE : FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION ET MISSION OPC (ordonnancement pilotage et coordination) POUR L'OPERATION DE RENOVATION DE LA PISCINE

Les travaux de rénovation de la piscine ont débuté le 17 janvier 2014. Pour le suivi de ces travaux, nous avons confié une mission de maîtrise d'œuvre au groupement conjoint CD2I bureau d'études basé à Toulouse et Eric MORAND architecte basé à ST Antonin Noble Val.

Le contrat de maîtrise d'œuvre a été validé le 15/02/2013 pour un taux de rémunération de 12.80 % sur une enveloppe prévisionnelle de travaux de 500 000 € HT, soit 64 000 € d'honoraires en mission de base et une proposition de mission complémentaire : OPC à 1.2 % du montant prévisionnel des travaux, soit 6 000 €.

Lors de la signature, nous avons validé uniquement la mission de base pour un montant de 64 000 € HT.

Après l'attribution des marchés de travaux, il a été proposé à la maîtrise d'œuvre dans le cadre du contrat de revoir le forfait définitif de rémunération et pour cela un avenant a été rédigé de la façon suivante :

Montant des travaux définitifs : 459 100.20 € HT (montant des marchés attribués au conseil municipal du 20/12/2013), avec un taux de rémunération à 12.80 %, cela donne un forfait définitif de rémunération de 58 764.82 € HT.

Compte - tenu que nous sommes sur une opération de travaux avec des marchés séparés par lots, il convient de prendre la mission OPC et je vous propose de la confier à la maîtrise d'œuvre.

Le montant est calculé sur le coût définitif des travaux de 459 100.20 € HT, soit 1.20% : 5 509.20 € HT.

Je vous propose l'avenant avec le forfait définitif et la mission OPC pour 64 274.02 € HT soit 77 128.82 € TTC. **Après examen et délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de valider cet avenant et autorise le Maire à le signer.**

6 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE : MARCHE NEGOCIE DANS LE CADRE DE LA DEUXIEME PARTIE DE TRAVAUX DE LA PISCINE (couverture des bassins, réhabilitation du bâtiment des vestiaires et aménagements extérieurs du site)

Pour rappel : La piscine municipale de LALBENQUE fait aujourd'hui l'objet d'une première tranche de travaux de réhabilitation comprenant :

- La rénovation complète des installations techniques de traitement d'eau et de chauffage,
- La mise en conformité hydraulique des bassins,
- La réfection des revêtements des bassins et des plages,
- La création d'une pataugeoire de 20 m².

La municipalité souhaite programmer la réalisation d'une deuxième tranche de travaux concernant :

- la couverture des bassins par une superstructure liée au bâtiment 'Vestiaires' existant. Une moquette solaire sera posée sur cette couverture.
- la rénovation du bâtiment 'Vestiaires' : réorganisation complète du fonctionnement, mise aux normes handicapés, ravalement extérieur,
- réorganisation de l'accès et des stationnements liés au public à accueillir au sein de l'établissement.

Le choix de poursuivre avec l'Equipe de Maîtrise d'œuvre ayant réalisé la première tranche s'impose pour plusieurs raisons techniques et artistiques.

Soucieux de proposer à la population de notre commune un équipement rénové de qualité, fiable, cohérent, et économiquement optimisé, il nous semble évident de mener cette deuxième tranche, dans la continuité, avec la même équipe de maîtrise d'œuvre.

Pour cela, nous avons lancé la procédure formalisée du marché négocié sans publicité ni mise en concurrence suivant l'article 35 II 8 du Code des marchés publics, indiquant que pour des raisons techniques et artistiques, il était opportun de poursuivre avec la même équipe.

Pour cela, il a été adressé le 3 février 2014, une lettre de consultation à la maîtrise d'ouvrage (Bureau d'études CD2I et Eric MORAND architecte) avec le programme détaillé de l'opération.

Une remise de l'offre était fixée au lundi 24 février à 12 h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 25 février 2014 à 11 h 30 pour examiner cette offre en vue d'attribuer le marché.

Après examen approfondi, le montant de l'enveloppe prévisionnelle est de 500 000 € HT et le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre est proposé à 14.06 % avec la mission OPC incluse au départ. Soit un montant d'honoraires de 70 280 € HT soit 84 336 € TTC.

La commission d'appel d'offres attribue à l'unanimité des membres à voix délibérative le marché de maîtrise d'œuvre en procédure négociée au groupement CD2I et Eric MORAND pour 70 280 € HT.

Après examen et délibération, l'assemblée autorise à l'unanimité le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant pour un montant HT de 70 280 €.

7 - PLAN DE FINANCEMENT : 2EME PARTIE DU PROGRAMME PISCINE

- Couverture de la piscine avec moquette solaire,
- Mise aux normes et accessibilité du bâtiment communal : vestiaires et accueil piscine
- Aménagements publics : extérieurs de la piscine et du quartier.

Je vous propose de solliciter les financements pour envisager la faisabilité de la deuxième partie de travaux de la piscine.

Le montant prévisionnel des travaux est le suivant : **500 000 € HT**

- la couverture des bassins par une superstructure liée au bâtiment 'Vestiaires' existant. Une moquette solaire sera posée sur cette couverture : **210 000 € HT**
- la rénovation du bâtiment 'Vestiaires' : réorganisation complète du fonctionnement, mise aux normes handicapés, ravalement extérieur : **110 000 €**
- réorganisation de l'accès et des stationnements liés au public à accueillir au sein de l'établissement : **180 000 € HT**

Le coût prévisionnel des honoraires (maîtrise d'œuvre – CSPPS – Mission contrôle technique - relevé topographique) : 78 780 € HT.

Soit un coût global d'opération de **578 780 € HT, soit 694 536 € TTC.**

Le plan de financement que je vous propose est le suivant :

Etat – DETR (25% de l'ensemble) :	144 695 €
Fonds de concours de la Communauté de Communes :	50 000 €
Région (25% de la partie couverture) :	37 500 €
Région (25% de la partie rénovation bâtiment) :	27 500 €
Région (25% rénovation énergétique) :	30 000 €
Département (FAIE sur les aménagements)	50 000 €
LEADER (sur la couverture et moquette solaire) :	50 000 €
Subvention du ministère de l'Intérieur (sur le bâtiment) :	20 000 €
Total des financements extérieurs :	409 695 €
Fonds libres ou emprunts y compris la TVA :	284 841 €
<u>Coût total de l'opération TTC :</u>	694 536 €

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité ce plan de financement et autorise le Maire à solliciter les aides financières nécessaires.

8 – FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA BW383

Lors du conseil municipal du 18/10/2013, il a été évoqué la demande de Monsieur Marc ASTRUC pour l'acquisition d'un petit bout de la parcelle BW 383 appartenant à la commune dont la superficie totale est de 2 hectares 19 a 71 ca. Un avis favorable a été émis par le conseil municipal.

La deuxième étape consistait à faire venir un géomètre pour établir un document d'arpentage pour définir les différents articles.

Le géomètre nous a fait parvenir le document avec les divisions suivantes :

Article 1 : BW 592 : 255 m² pour céder à Monsieur ASTRUC Marc,

Article 2 : BW 593 : 3 652 m² correspondant à l'extension du cimetière de LALBENQUE

Article 3 : BW 594 : 18 064 m² correspondant au restant du terrain avec 9 465 m² pour le futur parking parallèle au cimetière actuel.

Je vous propose de fixer un prix de vente de 3 € le m² et proposer à Monsieur Marc ASTRUC, l'acquisition du terrain BW 592 de 255 m² à 3 € soit 765 €.

Les frais d'acte et frais d'arpentage correspondant à son bornage seront à la charge du demandeur, Monsieur Marc ASTRUC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée valide à l'unanimité l'acquisition de la parcelle BW 592 pour une superficie de 255 m² à Monsieur Marc ASTRUC pour un montant de 765 € (soit 3 €/m²) et autorise le Maire à signer l'acte notarié à venir.

9 – MODIFICATION DE L'EMPRISE DU CHEMIN RURAL DE LACAYREDE

Suite au conseil municipal du 29/11/2013, Monsieur CUBAYNES Norbert avait sollicité la Commune pour une modification d'emprises du chemin rural de Lacayrède. Suite à cette proposition, un avis favorable avait été obtenu et la procédure devait s'engager.

Le géomètre est venu sur site pour préparer le document d'arpentage.

Monsieur Norbert CUBAYNES achète 25 m² à la commune de Lalbenque (au droit de la parcelle section AZ n° 40) et cède à la commune de LALBENQUE 42 m² (pour assurer la continuité du chemin) à prendre sur la parcelle AZ n°41.

A ce stade, il convient de lancer une enquête publique pour l'achat et la vente de terrain.

Dans une deuxième étape, après les conclusions de l'enquête, il y aura la fixation du prix d'achat/vente et la passation d'un acte notarié.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser la poursuite de la procédure avec une mise à l'enquête publique.

10 - QUESTIONS DIVERSES

-Paul PINSARD informe les membres d'une modification de l'abri - bus existant sur la place du sol. Il va être agrandi (6 m x 3.40m) et réorienté pour plus de sécurité lors du ramassage scolaire. Les agents techniques de la commune vont faire la plateforme de réception de l'abri en travaux en régie.

-Avenant à la convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot dans le cadre de la dématérialisation des actes avec la Préfecture. Le CDG46 a changé de partenaire pour la plateforme de dématérialisation et il convient d'adhérer à STELA en remplacement de S²LOW. Cette nouvelle plateforme permet un éventail plus important d'outils de dématérialisation et c'est celle-ci qui est mutualisée au niveau du département. **Avis à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant.**

-Demande de participation pour un voyage à Paris du Collège Emile Vaysse, à raison de 20 €/élève et 7 élèves sont concernés soit : 140 €. **Avis favorable de l'assemblée pour l'octroi d'une subvention de 20 €/élève, soit 140 € pour ce voyage.**

-Autorisation à donner au Maire pour solliciter les services de Monsieur STEVENARD, géomètre - expert pour préparer la déclaration préalable des 5 lots acquis par la collectivité pour agrandir la zone artisanale de Lissaure. **Avis favorable à l'unanimité pour établir le document d'urbanisme.**

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h.

A LALBENQUE, le 3 MARS 2014

Le Maire

Jacques POUGET.